

#### IV. INTÉRÊTS POLITIQUES ET SÉCURITÉ DU CANADA

##### BESOINS RÉGIONAUX ET MOYENS D' ACTIONS DU CANADA

A cause de leur propre histoire, les Canadiens comprennent instinctivement le besoin d'indépendance des petites puissances du Pacifique et l'aspect irrégulier des relations entre pouvoirs qui caractérisent cette zone leur est bien familier.

Il est à noter que le Canada est le seul pays développé de la zone du Pacifique à jouir pleinement de relations avec la Chine. Étant donné qu'il a aussi établi des lignes de communication avec toutes les autres nations qui, tôt ou tard, essaieront d'affermir leurs relations avec la République populaire de Chine, le Canada semble appelé à soutenir, de façon modeste mais utile, l'obtention par la Chine d'une situation normale au sein de la zone du Pacifique.

Le gouvernement du Canada ne compte pas prendre part à des alliances militaires conclues avec les pays du Pacifique; il n'assumera d'autre part aucun engagement important de nature militaire dans cette zone. Bien au contraire, il accorde priorité à des mesures politiques et économiques concertées qui ont pour but d'alléger les causes profondes de tension sociale et internationale. Le Comité approuve entièrement ces priorités qui conviennent fort bien aux besoins régionaux ainsi qu'aux intérêts et capacités du Canada.

La principale activité où entrent en jeu les besoins de sécurité du Canada dans la zone du Pacifique repose sur la protection juridique, côtière et territoriale de ce pays tout le long de son littoral de l'ouest. La nouvelle politique de défense du gouvernement accorde une très haute priorité à ces mesures. Le Comité voit en elles une importante étape en ce qui concerne l'emploi effectif des ressources générales dont dispose le gouvernement fédéral pour protéger les intérêts primordiaux du Canada dans la région côtière du Pacifique.

En général, le Comité appuie la continuation des programmes limités adoptés par le Canada en fait de coopération militaire et d'aide à l'entraînement fournies à un certain nombre de pays de la zone du Pacifique. En l'absence d'un règlement juridique définitif de la guerre de Corée, le Comité s'inquiète des implications juridiques éventuelles qui pourraient découler de la représentation du Canada au sein de la Commission d'armistice. Le gouvernement devrait étudier ces questions à fond. Le Comité est d'avis que l'établissement d'une ambassade canadienne à Séoul réussirait, en créant une forme de représentation politique, à refléter et à éclaircir les politiques courantes du Canada eu égard à toutes ces questions si changeantes.

Quant aux responsabilités de surveillance de la trêve en Indochine, le Comité comprend les raisons qui motivent la réserve du gouvernement mais il croit fermement que le Canada devrait faire connaître qu'il est toujours prêt à accepter un rôle qui est de nature à aider à mettre fin aux hostilités en Indochine.